



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 AVRIL 2021 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 mars 2021 s'est réuni le jeudi 8 avril 2021, A L'Escale - Avenue de la 7ème Division Blindée Américaine - 77000 Melun, sous la présidence de Monsieur Louis Vogel, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Louis Vogel, **Maire**

Monsieur Kadir Mebarek, Madame Marie-Hélène Grange, Monsieur Henri Mellier, Madame Marie-Liesse Dupuy, Monsieur Noël Boursin (à partir du point n° 2), Madame Brigitte Tixier, Monsieur Mathieu Duchesne, Madame Catherine Stentelaire, Monsieur Christophe Domba, Madame Monique Cellierier, Monsieur Charles Humblot, Madame Aude Rouffet (jusqu'au point n° 21), **Adjoints**

Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Michel Robert, Monsieur Gilles Ravaudet, Madame Pascale Gomes, Madame Odile Razé (jusqu'au point n° 6), Madame Aude Luquet (à partir du point n° 3), Monsieur Baytir Thiaw, Monsieur Giovanni Recchia, Monsieur Olivier Pelletier, Monsieur Mohammed Hadbi, Monsieur Guillaume Dezert, Monsieur Semra Kilic, Madame Eliana Valente, Monsieur Khalid Obeidi, Monsieur Emmanuel Adjouadi, Madame Hélène Pajot, Madame Angélique Dehimi, Madame Bénédicte Monville, Madame Céline Gillier (jusqu'au point n° 14), Monsieur Arnaud Saint-Martin, Monsieur Eric Tortillon, Monsieur Jason Devoghelaere, Madame Catherine Asdrubal, Monsieur Philippe Martin, Monsieur Michaël Guion, Madame Ségolène Durand, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS :

Monsieur Noël Boursin (point n° 1), Madame Aude Luquet (jusqu'au point n° 2), Madame Sylvie Bordeaux (jusqu'au point n° 2), Madame Odile Razé (à partir du point n° 7)

ABSENTS REPRESENTES :

Madame Aude Rouffet a donné pouvoir à Monsieur Kadir Mebarek (à partir du point n° 22), Madame Amélia Ferreira De Carvalho a donné pouvoir à Madame Andrianasolo Rakotomanana, Monsieur Mourad Salah a donné pouvoir à Monsieur Louis Vogel, Madame

Sylvie Bordeaux a donné pouvoir à Madame Aude Luquet (à partir du point n° 3), Madame Djamila Smaali Paille a donné pouvoir à Madame Bénédicte Monville, Madame Céline Gillier a donné pouvoir à Monsieur Jason Devoghelaere (à partir du point n° 15)

SECRETAIRE :

Madame Monique Cellierier

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Madame Monique Cellierier en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
- ✓ Pris acte de la présentation du Rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes/Hommes sur le territoire de la Commune de Melun pour l'année 2021.
- ✓ Pris acte des résultats provisoires de clôture du budget de la Ville de l'exercice 2020 ; confirmé l'affectation du résultat provisoire de la section de fonctionnement, soit 5 351 456,91 € au financement de la section d'investissement ; précisé que cette décision se traduit dans le Budget Primitif 2021 dans la section d'Investissement :
 - 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 5 351 456,91 €.
- ✓ Voté le Budget Primitif de l'exercice 2021, équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant total de :
 - Investissement : 32 763 505.05 €
 - Fonctionnement : 71 087 293.00 €
 - Total : 103 850 798,05 €
- ✓ Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme au Budget Primitif 2021.
- ✓ Fixé pour l'année 2021, les taux des deux taxes directes locales perçues par la Ville de Melun :
 - Taxe Foncière sur les Propriétés bâties : 45.30 %
 - Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties : 46.28 %
- ✓ Adopté, à compter de 2021, le principe de la constitution d'une provision pour créances douteuses, décidé de constituer une provision pour risques pour un montant total de 377 385.61 € au titre des années 2001/2019 et décidé d'inscrire une provision de 70 873.00 € dans le cadre du Budget Primitif 2021.
- ✓ Décidé de constituer une provision pour risques pour un montant total de 377 865.61 € sur plusieurs exercices et précisé que la provision globale fera l'objet d'un examen annuel suite à la transmission par le Compte Public d'un état des restes à recouvrer arrêté au 31 décembre de l'année N.

- ✓ Décidé de solliciter l'Etat pour l'obtention de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 "Action Cœur de Ville", selon la thématique "Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine", d'un montant de 1 000 000 €.
- ✓ Approuvé le programme présenté au titre des opérations d'investissement 2021 éligibles à la Dotation Politique de la Ville et sollicité l'Etat pour l'obtention de la DPV 2021 pour un montant total de 1 048 143.54 €.
- ✓ Décidé de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de l'aide en faveur des investissements à vocation culturelle et artistique pour un montant de 80 000 € pour le projet "transfert du cinéma en cœur de Ville de Melun".
- Décidé de créer un Conseil Local de la Transition Ecologique, approuvé son Règlement Intérieur, fixé sa composition à 28 membres maximum répartis comme suit :
 - 4 Elus de la Majorité municipale,
 - 2 Elus de l'Opposition,
 - Collège "Citoyen" de 10 à 12 personnes,
 - Collège "Personnes qualifiées" de 7 à 10 experts sur les questions de la transition écologique.

Désigné pour y siéger :

- M. Michel Robert
- M. Olivier Pelletier
- M. Giovanni Recchia
- M. Guillaume Dezert
- M. Eric Tortillon
- Mme Ségolène Durand

Et pris acte que le CLTE sera présidé par Madame Marie-Hélène Grange.

- ✓ Autorisé Monsieur le Maire à signer l'Avenant n° 7 au contrat de Délégation de Service Public pour la restauration scolaire de la Ville de Melun.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Cercle des nageurs de Melun val de Seine.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Football Club de Melun.
- ✓ Approuvé la Convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Aviron.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Fédéral.
- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Gymnastique.

- ✓ Approuvé la convention d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville de Melun et l'association Union Sportive Melunaise Tennis.
- ✓ Décidé d'attribuer quatre prix à l'issue d'un concours en ligne dans le cadre du festival d'arts visuels de Seine-et-Marne "Festiv'Art".
- ✓ Adopté le principe de la Délégation de Service Public pour la gestion des marchés d'approvisionnements de Melun (marchés forains).
- ✓ Elu pour siéger au sein de la Commission chargée de l'analyse des candidatures pour la passation du Contrat de concession du Service Public marchés forains :

Titulaires :

- M. Kadir Mebarek
- Mme Catherine Stentelaire
- M. Khalid Obeidi
- M. Philippe Martin
- Mme Céline Gillier

Suppléants :

- Mme Eliana Valente
- M. Gilles Ravaudet
- M. Noël Boursin
- M. Michaël Guion
- M. Arnaud Saint-Martin

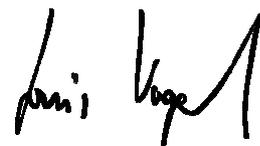
- ✓ Décidé d'acquérir auprès de Madame Demier, une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 171 P, d'une contenance d'environ 10 m², sise 21 rue des Mézereaux, au prix de 1 € et de l'affecter à un usage de voirie communale.
- ✓ Décidé d'acquérir auprès de Monsieur et Madame Mauguen, une partie de la parcelle cadastrée section AL n° 136P, d'une contenance d'environ 8 m², sise 23 rue des Mézereaux, au prix de 1 € et de l'affecter à un usage de voirie communale.
- ✓ Approuvé la prise de participation de la SEM Aménagement 77 dans le capital de la SCCV et la SCI créées dans le cadre du projet immobilier CANOPEE et autorisé son représentant au Conseil d'Administration à voter en faveur de ces prises de participation
- ✓ Autorisé la conclusion sans publicité ni mise en concurrence préalables d'un contrat de concession portant sur la prolongation pour une période de mois avec l'actuel titulaire de la maintenance et de la réparation du mobilier urbain.

✍ **QUESTIONS ORALES** *✍*

1/ A propos du fonctionnement de la borne automatique Rue du Miroir – Question posée par Monsieur Michaël Guion

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Vogel', with a stylized flourish at the end.

Monsieur Louis Vogel